

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, Christine Dufour, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay :

QUE le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 8 juin 2021, le Règlement numéro 21-438 remplaçant le Règlement numéro 18-390 sur la gestion contractuelle afin de tenir compte du projet de loi 67 (2021, ch. 7).

Ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'adresse suivante : <https://www.mrc-fjord.qc.ca/publications/>.

DONNÉ en notre chef-lieu à Saint-Honoré, ce 23^e jour de juin 2021.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière,



Christine Dufour

CD/jb